

Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

PREAVIS No 04-2023

**concernant la rénovation complète du terrain
de football principal « B » de Praz-Dagoud
et la mise en place d'un arrosage automatique des
terrains « A » et « B », pour un montant de CHF 760'000.-**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de la commission :

Lundi 06 mars 2023 - 19.30

Salle Le Léman

Blonay, le 7 février 2023

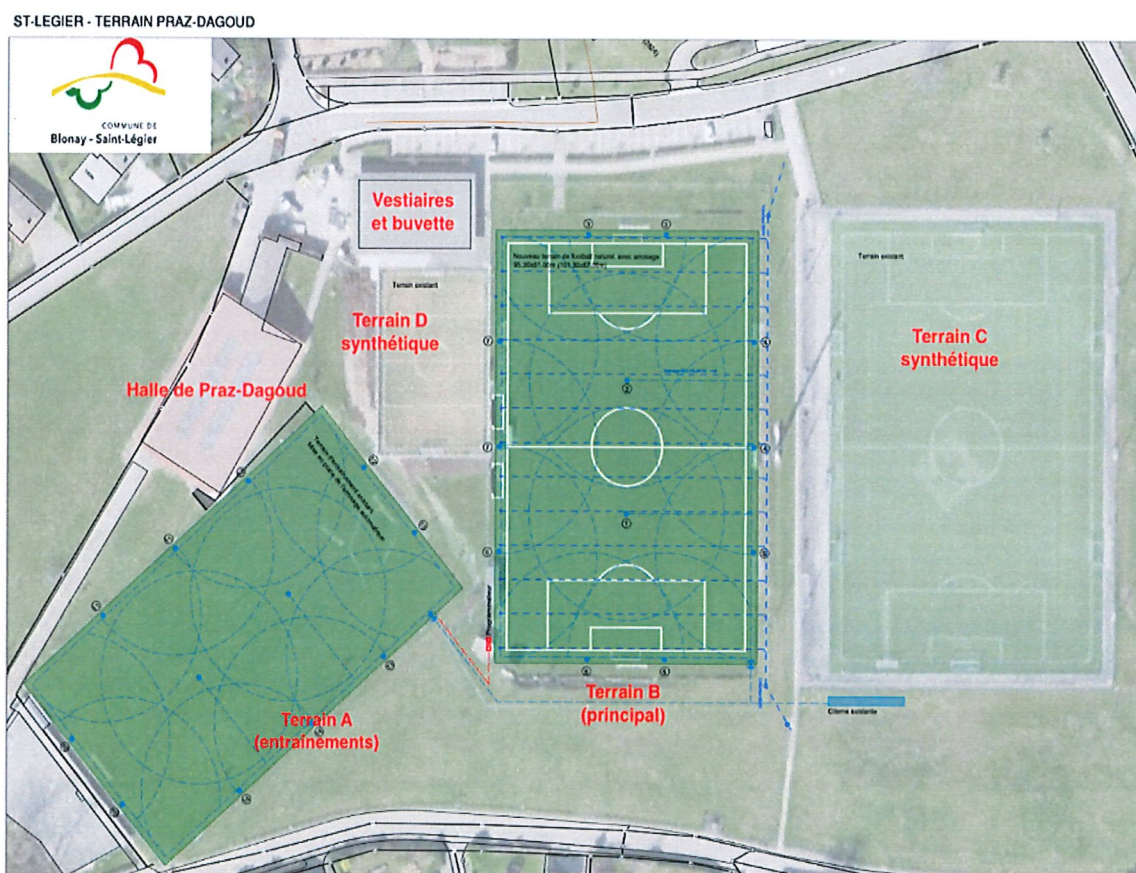
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football principal, en gazon naturel (ci-après terrain B), situé au lieu-dit Praz-Dagoud, à Saint-Légier, ainsi que pour l'installation d'un arrosage automatique sur le terrain A (qui jouxte la Halle des fêtes de Praz-Dagoud), terrain également en gazon naturel.

2. Préambule

Avec ses 26 équipes « vert-blanc-vert » de juniors et d'actifs (dont 18 équipes de juniors et 1 équipe de juniors féminine), le FC St-Légier est l'un des plus grands clubs du canton au niveau du nombre de membres. Il vient de fêter ses 75 ans d'existence. Pour répondre aux besoins des sportifs, quatre surfaces de jeux sont implantées sur le site de Praz-Dagoud, deux terrains en gazon naturel et deux en gazon synthétique.



La demande de crédit concerne principalement le terrain B qui doit être complètement assaini et reconditionné pour répondre aux normes de l'Association Suisse de Football (ASF). En effet, aménagé dans les années 1970-1980, le terrain de football principal de Praz-Dagoud (terrain en gazon naturel sur sol naturel amélioré par des apports d'argile sablonneuse) doit faire l'objet d'une réfection totale, sans tarder, car il présente, notamment, des affaissements massifs dans son sous-sol. Ce terrain est très sollicité par le sport associatif et scolaire, cela une quarantaine d'heures par semaine, au minimum, quand les conditions atmosphériques le permettent. Il n'a pas fait l'objet d'un entretien lourd depuis sa création.

3. Description du projet

Le terrain de sport B (principal) souffre, depuis plusieurs années, de défauts qui le rend de moins en moins utilisable et de plus en plus coûteux en entretien, dont notamment :

- les dimensions de la surface de jeu de 102 m sur 58 m ne sont pas conformes aux normes actuelles de l'ASF (100 m sur 64 m de surface de jeu) ;
- les zones de sécurité autour du terrain ne sont également pas suffisantes (+3 m sur chaque côté de la surface de jeu, selon normes ASF);
- la planimétrie du terrain souffre d'un « creux » d'environ 70 à 80 centimètres au centre du terrain ;
- le système de drainage est en fin de vie (sol détrempé qui entraîne le jaunissement du gazon) ;
- le terrain n'est pas équipé d'un système d'arrosage automatique ;
- la pelouse naturelle est à rénover entièrement en fonction des exigences d'utilisation, des règles imposées pour sa sauvegarde et des dernières méthodes d'entretien permettant une réalisation à la fois durable et économique.

Depuis l'été 2020 et afin de mener à bien ce projet, plusieurs expertises et analyses ont été menées par des bureaux spécialisés sous la conduite de M. Robert Mohr, Adjoint au chef du service des sports de la Ville de Lausanne et membre du FC St-Légier, ainsi que par le Service des espaces publics de notre commune. Les travaux consisteront à :

- Redimensionner et réfectionner complètement la surface de jeux et les zones de sécurité ;
- Remplacer le système de drainage actuel ;
- Poser une nouvelle barrière et un treillis autour de la nouvelle surface de jeux ;
- Installer un système d'arrosage automatique sur les terrains A et B. Il faut relever que ces systèmes seront raccordés à la citerne de récupération de l'eau pluviale, située à proximité, qui récolte l'eau du toit de la halle de Praz-Dagoud. Le système d'arrosage automatique permettra une utilisation rationnelle et économe de l'eau par rapport aux méthodes utilisées jusqu'à ce jour ;
- Démontez un ancien tableau de chronométrage et un couvert en bois servant de buvette ;
- Supprimer les gradins côté Pléiades afin de pouvoir redimensionner la surface de jeu, conformément aux prescriptions (ci-dessus) de l'ASF.

Il est à noter que la nouvelle surface de jeu, après réfection totale, sera de 95,30 m sur 61 m et donc légèrement inférieure à la norme officielle ASF de 100 m sur 64 m. Mais comme il n'était matériellement pas possible de dépasser, pour ce terrain B de Praz-Dagoud, la largeur de 61 m (en raison de la proximité immédiate des terrains A et D), le ratio longueur/largeur s'inscrira néanmoins dans la tolérance admise par l'ASF et rendra le terrain conforme aux prescriptions en vigueur.

Durant l'été et l'automne 2022, plusieurs visites ont été effectuées par une délégation du Service des espaces publics sur des terrains existants et fonctionnels, dans les hauts de Lausanne et à Bulle. Des entretiens avec des spécialistes et des utilisateurs ont permis de choisir parmi plusieurs options. *In fine*, nous avons choisi un mode de faire permettant une réalisation d'un coût moyen et abordable, pour une durée de vie espérée de 3 ou 4 décennies. Le but est également de planifier un entretien de la pelouse correspondant au label « Bourgeon » de Bio Suisse (produits chimiques ou de synthèse exclus) puisque nos terrains de sport du secteur de Saint-Légier se trouvent en reconversion écologique depuis 2017. Nous sommes la première Commune de Suisse à être labellisée « Bio Suisse » pour l'entretien de ses terrains de sports.

4. Méthodes d'entretien d'une surface sportive « bio »

Un plan d'entretien et de fumure doit être établi pour régler les apports biologiques afin de nourrir la vie microbienne. Des opérations mécaniques ciblées dans les différents horizons du sol sont nécessaires par :

- un apport par année de sable lavé, rond, 0-2 de granulométrie, pauvre en calcaire (Brienz) ;
- un décompactage en profondeur et angle d'inclinaison avec louchets (bêches) pleins ;
- une aération du sol avec louchets creux ;
- deux sur-semis par année avec de la semence biologique de regarnissage pour pelouse sportive de qualité, qui résiste mieux à la sollicitation, à la sécheresse et avec une meilleure résistance aux maladies.

L'ensemble des travaux mécaniques sont planifiés selon les analyses de sol et mis en pratique après une visite sur le terrain quelques jours avant les interventions.

Au niveau des machines d'entretien, notre secteur des Espaces verts est équipé d'un distributeur d'engrais professionnel permettant un réglage précis afin de répartir de manière homogène les engrais biologiques. Pour une pelouse sportive écologique de qualité, l'apport précis d'engrais est fondamental.

Nous sommes également équipé d'une herse à gazon que nous passons chaque semaine en période de végétation. La première utilisation de cet agrégat permet le décompactage en surface après un piétinement intensif. Il sert à cribler les turricules de vers de terre, à évacuer les graminées mortes ou affaiblies en raison du jeu, à stimuler les bonnes graminées et à lutter de manière écologique contre l'installation de plantes indésirables. La herse permet également de fissurer légèrement la surface afin que l'eau puisse mieux pénétrer dans le sol. Elle est aussi très utile pour régénérer rapidement les terrains après les week-end ou lors de matchs intensifs. Ce travail mécanique est, avec la tonte et le ramassage de l'herbe, une des bases pour une pelouse de qualité.

Il reste bien évidemment un contrôle rigoureux de l'état hydrique des sols par des arrosages parcimonieux, mais nécessaires en raison des conditions climatiques actuelles. Un arrosage automatique manipulé par des professionnels est donc indispensable.

En raison des normes de jeux, une tonte est nécessaire tous les cinq jours en période de végétation. Pour éviter la propagation de maladies cryptogamiques, les couteaux sont changés et aiguisés à chaque tonte et l'herbe ramassée.

Nous complétons les apports d'engrais biologiques par des apports de préparation microbienne agréée par l'Institut suisse de recherche sur l'agriculture biologique (FiBL).

Si tous ces paramètres sont appliqués, la transition d'une pelouse sportive écologique vers une pelouse sportive biologique est garantie. Au niveau de l'investissement financier, les coûts sont en baisse aujourd'hui depuis que nous n'utilisons que des produits certifiés BIO. Il peut y avoir des interventions extraordinaires, comme il y a quatre ans, suite à une attaque de larves de hannetons.

L'approche concernant les « Pelouses Sportives Ecologiques et biologiques » est de s'inspirer de la nature pour régénérer les ressources. Nous reproduisons simplement le fonctionnement de la nature en prenant en compte les contraintes et les normes de jeux en vigueur.

Valeur ajoutée des Pelouses Sportives Ecologiques

- Promotion de notre Commune
- Implication et conscientisation citoyenne, par une communication ciblée
- Carte de visite pour le FC St-Légier et le secteur « Espaces verts » du Service communal des espaces publics (SEP)
- Enrichissement des compétences techniques des collaborateurs/collaboratrices du SEP
- Maitrise des risques biologiques

A noter que le système d'éclairage uniforme de 120 lux, jugé conforme et homologué ASF, amené à durer encore plusieurs années, sera maintenu après quelques simples adaptations techniques, le redimensionnement du terrain B ayant tenu compte du positionnement des mâts d'éclairage. A relever encore qu'il n'y a pratiquement jamais d'entraînements nocturnes sur ce terrain puisque c'est le grand terrain synthétique C qui est sollicité dans ces conditions.

5. Aspects financiers

Un appel d'offres par procédure sur invitation a été mené pour le choix des entreprises, cela conformément à la Loi sur les marchés publics (LMP) et son règlement. Trois procédures de marchés public ont ainsi été organisées (réfection de la surface, pose de nouvelles clôtures, mise en place de l'arrosage automatique). Les travaux seront adjugés dès l'acceptation du crédit de réalisation par le Conseil communal.

L'ensemble de l'opération de réfection complète du terrain B et la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain B se décompose de la manière suivante :

Mise en place de nouvelles clôtures	CHF	75'000.-
Réfection complète du terrain de sports	CHF	385'000.-
Mise en place de système d'arrosage automatique	CHF	165'000.-
Mandat d'accompagnement transition BIO	CHF	13'000.-
<u>Divers et imprévus (env. 10%)</u>	CHF	<u>65'000.-</u>
Sous-total	CHF	703'000.-
TVA 7.7%	CHF	54'131.-
Total des travaux TTC (arrondi)	CHF	760'000.-

La prestation d'honoraires pour la réalisation des études et la direction des travaux, qui s'élève à CHF 21'000.- HT, est assumée par le Football Club de St-Légier.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Fonds du sport vaudois. Le montant des subventions est estimé à CHF 150'000.-.

Plan des investissements

Ces travaux figurent au plan des investissements à hauteur de CHF 500'000.- en 2023.

Financement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante ou via un emprunt si nécessaire.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le Conseil communal pour la législature 2022-2026 se monte à CHF 155'000'000.-.

Dettes à long terme	CHF	81'795'000.00
Dettes à court terme	CHF	7'000'000.00
Total	CHF	88'795'000.00

Coûts financiers annuels (nets)

Intérêts lissés (2.5 %)	CHF	7'625.00
Amortissement annuel	CHF	20'500.00
Total annuel	CHF	28'125.00

L'entretien annuel sera effectué par le service des espaces verts, ainsi que par des entreprises agréées pour des tâches spécifiques.

Le marquage des terrains continuera d'être effectué par le FC Saint-Légier, selon convention.

6. Grille d'analyse – Agenda 21 (développement durable)

La Municipalité a tenu compte de la grille d'analyse ayant trait au développement durable.

Des engagements seront également demandés aux entreprises dans le cadre du déroulement de ces chantiers concernant la protection des eaux, la protection de l'air, la protection contre le bruit, la gestion des déchets, les transports, etc.

La rénovation du terrain B permettra également d'obtenir le label « Bio Suisse », voir point 4 du préavis.

7. Conclusions


Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier
décide

- o d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football B principal de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique sur le terrain B du même site ;
- o d'autoriser la Municipalité à percevoir les éventuelles subventions ;
- o de financer le montant de CHF 760'000.- (brut) par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- o d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire



A. Bovay J. Steiner

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal